

FICHE DE PROFIL DE POSTE  
**Enseignant coordonnateur d'ULIS**  
**Unité localisée pour l'inclusion scolaire**

**Textes de référence :**

- **Loi n° 2005-102 du 11 février 2005** pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées
- **Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013** d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (art. 37)
- **Articles D. 351-3 à D. 351-20 du code de l'Éducation** précisant les modalités de mise en œuvre des parcours de formation des élèves présentant un handicap
- **Circulaire n° 2010-088 du 18 juin 2010 - Point 4.3** - relative à la scolarisation des élèves handicapés : dispositif collectif au sein d'un établissement du second degré (BO n° 28 du 15/07/2010)
- **Circulaire n° 2015-129 du 21 août 2015** relative aux unités localisées pour l'inclusion scolaire, dispositifs pour la scolarisation des élèves en situation de handicap dans le premier et second degré (BO n° 31 du 27/08/2015)

**Public**

Elèves en situation de handicap qui, en plus des aménagements et adaptations pédagogiques et des mesures de compensation mis en œuvre par les équipes éducatives, nécessitent un enseignement adapté dans le cadre de regroupements, orientés en ULIS par la CDA-PH.

**Objectif du dispositif**

L'ULIS implantée en école, en collège ou en lycée représente une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant. Elle constitue en milieu scolaire ordinaire, un dispositif ouvert offrant des possibilités d'apprentissage souples et diversifiées au sein duquel certains élèves se voient proposer une organisation pédagogique adaptée à leurs besoins spécifiques et permettant la mise en œuvre de leurs projets personnalisés de scolarisation (PPS).

En lycée professionnel, elle a pour objectif de rendre accessibles aux élèves handicapés les formations qui sont dispensées dans l'établissement de rattachement ou dans le réseau des établissements du bassin concernés par le projet.

- *Il est recommandé de prendre l'attache du chef d'établissement pour connaître le projet particulier de l'ULIS.*

**Rôle du coordonnateur**

Chaque ULIS est dotée d'un coordonnateur. Son action s'organise autour de 3 axes :

- l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'ULIS
- la coordination de l'ULIS et les relations avec les partenaires extérieurs
- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource

Sous la responsabilité du chef d'établissement,

- ✓ Construire une organisation pédagogique du dispositif, adaptée aux besoins spécifiques des élèves
- ✓ Organiser le travail des élèves en situation de handicap en fonction des indications portées sur leur projet personnalisé de scolarisation (PPS)
- ✓ Concevoir un projet pour l'ULIS permettant d'articuler les projets personnalisés de scolarisation au projet de l'établissement

### **Missions principales**

- ✓ Concevoir un enseignement adapté aux élèves en situation de handicap lors de regroupement ou dans la classe de référence en appui aux objectifs du socle commun
- ✓ Veiller au renseignement du livret personnel de compétences tout au long de leur parcours
- ✓ Contribuer à la construction du projet personnalisé d'orientation (PPO) et à l'accès aux dispositifs de droit commun pour ces élèves
- ✓ Organiser le travail de l'AVS-Co au sein du dispositif et de l'établissement

### **En lycée professionnel :**

- ✓ Développer, notamment, des actions destinées à construire des compétences relatives à la vie sociale et professionnelle
- ✓ Veiller à la continuité du projet de formation et d'insertion professionnelle en lien avec les différents partenaires

### **Activités particulières**

- ✓ Participer aux réunions de l'équipe de suivi de scolarisation (ESS) de chaque élève handicapé
- ✓ Rédiger, sous l'autorité du chef d'établissement, un rapport d'activités s'attachant à rendre compte du projet de l'ULIS et de son impact sur la scolarité des élèves concernés

### **Obligations de services**

Obligation réglementaire de service du corps d'origine et 2 HSE au titre du suivi et de la coordination des projets des élèves

<b>Compétences spécifiques et qualités attendues liées au poste</b>
---

**L'enseignant coordonnateur d'ULIS est un enseignant spécialisé du premier ou second degré, titulaire du CAPA-SH ou du 2 CA-SH, dans l'option la mieux adaptée au dispositif (ou en cours de formation).**

Les candidatures sont ouvertes aux professeurs des écoles du département où le poste est vacant et aux professeurs des collèges et lycées de toutes les disciplines.

- ✓ Avoir une bonne connaissance du cadre réglementaire
- ✓ Savoir analyser l'impact de la situation de handicap, et plus particulièrement des troubles des fonctions cognitives sur les processus d'apprentissage
- ✓ Etre en mesure de mettre en œuvre les situations d'apprentissage et les adaptations pédagogiques en réponse à l'évaluation des besoins des élèves en situation de handicap
- ✓ Savoir travailler en équipe pluri-catégorielle, avoir une expérience du travail en partenariat avec les services d'éducation ou de soin, les personnels médicaux et paramédicaux
- ✓ Disposer d'une bonne maîtrise de l'outil informatique

### **En lycée professionnel**

- ✓ Avoir une connaissance des parcours de formation et de qualification professionnelle

### **Qualités attendues**

- ✓ Bonne capacité de communication
- ✓ Disponibilité, dynamisme, esprit d'initiative, engagement
- ✓ Savoir faire preuve de discrétion dans le strict respect de l'obligation de réserve professionnelle

- *Les enseignants qui souhaitent obtenir de plus amples renseignements sont invités à prendre contact avec l'IEN-ASH du département*

Nom	Prénom	Circonscription	Résidence administrative	Adresse électronique
<b><u>Aix-Marseille</u></b>				
MALLURET	Anne	Rectorat	Aix-en-Provence	<a href="mailto:ce.ctash@ac-aix-marseille.fr">ce.ctash@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:anne.malluret@ac-aix-marseille.fr">anne.malluret@ac-aix-marseille.fr</a>
<b><u>Alpes de Haute-Provence</u></b>				
MEYER	Ariane	IENA/ASH	Digne les Bains	<a href="mailto:ariane.meyer@ac-aix-marseille.fr">ariane.meyer@ac-aix-marseille.fr</a>
<b><u>Hautes-Alpes</u></b>				
BELLAIS	Mireille	IENA/ASH	Gap	<a href="mailto:ce.i.en.a-ais@ac-aix-marseille.fr">ce.i.en.a-ais@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:mireille.bellais1@ac-aix-marseille.fr">mireille.bellais1@ac-aix-marseille.fr</a>
<b><u>Bouches-du-Rhône</u></b>				
ABBOU	Jean-Pierre	IEN ASH 3	Marseille 4ème	<a href="mailto:j-pierre.abbou@ac-aix-marseille.fr">j-pierre.abbou@ac-aix-marseille.fr</a>
AZAIS	Frédéric	IEN ASH 2	Marseille 1 <sup>er</sup>	<a href="mailto:frederic.azais@ac-aix-marseille.fr">frederic.azais@ac-aix-marseille.fr</a>
MARTEL	Rémy	IEN ASH 4	Arles	<a href="mailto:ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr">ce.0134012r@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:remy.martel@ac-aix-marseille.fr">remy.martel@ac-aix-marseille.fr</a>
MORGANO	Christian	IEN ASH 1	Aix-en-Provence	<a href="mailto:ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr">ce.0131850r@ac-aix-marseille.fr</a> <a href="mailto:christian.morgano@ac-aix-marseille.fr">christian.morgano@ac-aix-marseille.fr</a>
<b><u>Vaucluse</u></b>				
PAPON	Dominique	IEN ASH 84	Le Pontet	<a href="mailto:dominique.papon@ac-aix-marseille.fr">dominique.papon@ac-aix-marseille.fr</a>